



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Envoyé en préfecture le 08/11/2023
Reçu en préfecture le 08/11/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20231108-20231103-DE

Délibération n° 2023-11-03

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le six novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
27/10/2023
Date d'affichage :
27/10/2023

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 26
Qui ont pris part au vote : 32

Votes :
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. CHAVIGNÉ, M. OCHEM, Mme FRANCO, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, M. CABANES, Mme LOURAU, M. COLLET, Mme LABOURET, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme WEISS, Mme VEILHAN, M. LARCHER, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, M. FRETAY, Mme FLOUS, M. DEFRASNE.

Absents excusés : M. MAZODIER, M. NASSIEU-MAUPAS, Mme DE BOISSEZON, M. MAUBOULES, M. MONTAUT, Mme SCHIANO, M. LESCHIUTTA.

Pouvoirs : M. MAZODIER, Mme DE BOISSEZON, M. MAUBOULES, M. MONTAUT, Mme SCHIANO, M. LESCHIUTTA.

Secrétaire de séance : M. Jérôme RIBETTE

N° 2023-11-03

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de modifier la composition des commissions municipales suite à l'intégration d'un nouveau conseiller municipal, M. Christian LARCHER, en remplacement de M. Joël ARCHAMBEAU démissionnaire en date du 19 octobre 2023.

Vu la délibération n°2022.06.03 désignant les membres des 8 commissions municipales ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition des commissions municipales ;

Monsieur le Maire présente la nouvelle composition des commissions municipales (M. le Maire Jean-Yves LALANNE étant président de droit de toutes les commissions) :

COMMISSION TRAVAUX-URBANISME :

Arnaud JACOTTIN, Véronique MATHIEU-LESCLAUX, Thomas CHAVIGNE, Natalie FRANCO, Ornella AUCLAIR, Frédéric MAZODIER, François COLLET, Mathilde LABOURET, Patrick MAUBOULES, Françoise LAHERRERE- SOUVIRAA, Louis BALMORI, Jean-François MONTAUT, Jérôme RIBETTE, Stéphanie BOGNARD, Christophe LESCHIUTTA, Frédéric DEFASNE.

COMMISSION FINANCES :

Ornella AUCLAIR, Véronique MATHIEU-LESCLAUX, Arnaud JACOTTIN, Natalie FRANCO, Jean-Philippe NASSIEU-MAUPAS, François COLLET, Louis BALMORI, Jérôme RIBETTE, Christophe LESCHIUTTA, Stéphanie BOGNARD.

COMMISSION EDUCATION-JEUNESSE :

Thomas CHAVIGNE, Julien OCHEM, Julien BAYSSAC, Thérèse DE BOISSEZON, Sylvie LOURAU, Mohamed TALAALOUT, Bénédicte VEILHAN Stéphanie BOGNARD, Pascal FRETAY, Corinne FLOUS.

COMMISSION SPORTS :

Frédéric MAZODIER, Julien BAYSSAC, Patrick MAUBOULES, Louis BALMORI, Mohamed TALAALOUT, Jean- François MONTAUT, Stéphanie BOGNARD, Pascal FRETAY, Corinne FLOUS.

COMMISSION SOLIDARITES :

Véronique MATHIEU-LESCLAUX, Ornella AUCLAIR, Frédéric MAZODIER, Jean-Philippe NASSIEU-MAUPAS, Christine FERRER, Thérèse DE BOISSEZON, Patrick MAUBOULES, Louis BALMORI, Maryse FOURCADE, Jérôme RIBETTE, Christophe LESCHIUTTA.

COMMISSION PARTICIPATION CITOYENNE-VIE ASSOCIATIVE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

Christine FERRER, Thomas CHAVIGNE, Jacques CABANES, Sylvie LOURAU, Mathilde LABOURET, Béatrice GARCIA-ORCAJADA, Maryse FOURCADE, Johanna WEISS, Christian LARCHER, Stéphanie BOGNARD, Frédéric DEFASNE.

COMMISSION CULTURE-PATRIMOINE :

Julien OCHEM, Julien BAYSSAC, Jacques CABANES, Mathilde LABOURET, Françoise LAHERRERE-SOUVIRAA, Louis BALMORI, Béatrice GARCIA-ORCAJADA, Christian LARCHER, Corinne FLOUS, Frédéric DEFRAISNE.

COMMISSION VILLE DURABLE-TRANSITION ENERGETIQUE-COOPERATIONS DECENTRALISEES :

Natalie FRANCO, Julien OCHEM, Christine FERRER, Thérèse DE BOISSEZON, Jacques CABANES, Sylvie LOURAU, François COLLET, Béatrice GARCIA-ORCAJADA, Johanna WEISS, Jean-François MONTAUT, SCHIANO Valérie, Jérôme RIBETTE, Pascal FRETAY.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'ABROGER** la délibération N°2022.06.03 ;
- **D'APPROUVER** la composition des commissions présentée ci-dessus.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean-Yves LALANNE

